

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS  
FAIT A ANGERS LE 23 NOVEMBRE 2018**

*Noms des organisations syndicales à l'origine de la demande de négociation préalable :*

**FNEC FP FO  
SE-UNSA**

*Date de réception de la notification écrite de l'intention de déposer un préavis de grève : mardi 20 novembre et mercredi 21 novembre 2018.*

**Négociation qui s'est tenue le vendredi 23 novembre 2018**

**I. PARTICIPANTS :**

**- Représentants de la FNEC FP FO et SE-UNSA:**

Laurence WARNAULT, déléguée du personnel FNEC FP FO  
Emmanuel NEFF, délégué du personnel SE-UNSA

**- Représentants de l'administration :**

Benoit DECHAMBRE, Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Education nationale de Maine-et-Loire  
Olivier GROMY, Adjoint de l'Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Education nationale du Maine-et-Loire chargé du 1<sup>er</sup> degré

**II. REVENDICATIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES**

La FNEC FP FO 49 et SE-UNSA ont l'intention d'appeler les enseignants (1er et second degrés) à la grève le jeudi 29 novembre 2018 de 8h00 à 18h00. Le motif de la grève : « les collègues s'opposent à la fusion Yolande d'Anjou/Delessert qui signifie la fermeture de Yolande d'Anjou. Ils revendiquent le maintien de toutes les structures de service public Education Nationale sur la Ville de Saumur, et donc le maintien du collège Yolande d'Anjou ».

**III. REPONSES APORTEES PAR L'ADMINISTRATION**

La décision de fusion des collèges Yolande d'Anjou et Benjamin Delessert relève de la compétence du Conseil Départemental. Le regroupement des élèves de ces deux établissements dans le seul collège Benjamin Delessert fait l'objet notamment de l'accompagnement suivant par les services de l'éducation nationale :

- Les offres de formation proposées par les deux collèges seront maintenues et donc rendues accessibles à l'ensemble des élèves inscrit.e.s au collège Delessert à la rentrée 2019.
- L'équipe de direction du collège Benjamin Delessert sera complétée par un conseiller principal d'éducation.
- Les moyens actuels en AED seront additionnés.
- Concernant les futures affectations des enseignantes et enseignants exerçant actuellement au collège Yolande d'Anjou et Delessert, un suivi particulier va être assuré par la DIPE (une première réunion se tient d'ailleurs ce jour avec les personnels concernés de Yolande d'Anjou).

**IV. CONCLUSION DE LA NEGOCIATION :**

Les éléments de la négociation seront présentés aux personnels.

Signature de l'administration

Benoit DECHAMBRE

Olivier GROMY

Signature des représentants des organisations syndicales

Laurence WARNAULT FNEC FP FO

Emmanuel NEFF, SE-UNSA